

**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**

**LE CONCOURS DE RECRUTEMENT
DES CONSERVATEURS
DES BIBLIOTHÈQUES**

Fonction publique d'État

**Concours externe - Concours interne
Session 2009**

NOVEMBRE 2009

Benoît LECOQ

*Inspecteur général des bibliothèques,
Président du jury*

Catherine Gaillard

*Inspectrice générale des bibliothèques,
Vice-présidente*

Frédéric Saby

*Directeur du SICD de Grenoble II et III,
Vice-président*

LE CONCOURS DE RECRUTEMENT
DES CONSERVATEURS
DES BIBLIOTHEQUES

Concours externe - Concours interne

Session 2009

SOMMAIRE

Introduction	1
1. Observations et statistiques générales	1
1.1. Concours externe	2
Tableau 1 : Réussite au concours externe	2
Tableau 2 : Répartition des candidats par sexe	2
Tableau 3 : Répartition des candidats par tranches d'âge	2
Tableau 4 : Répartition des candidats par académie	3
Tableau 5 : Répartition des candidats par niveaux de diplôme	4
1.2. Concours interne	4
Tableau 6 : Réussite au concours interne	5
Tableau 7 : Répartition des candidats par sexe	5
Tableau 8 : Répartition des candidats par académie	5
Tableau 9 : Répartition des candidats par tranches d'âge	6
Tableau 10 : Répartition des candidats par niveaux de diplôme	6
2. Le concours 2009	7
2.1. Epreuves écrites	7
2.1.1. <i>Concours externe</i>	7
Tableau 11: Résultats de l'épreuve de composition externe	9
Tableau 12 : Résultats de l'épreuve de note de synthèse externe	11
2.1.2. <i>Concours interne</i>	12
Tableau 13 : Résultats de l'épreuve de composition interne	13
Tableau 14 : Résultats de l'épreuve de note de synthèse interne	14
3. Epreuves orales d'admission	15
3.1. Epreuve de conversation avec le jury sur un sujet de culture générale.....	15
Tableau 15 : Résultats de l'épreuve orale de culture générale du concours externe	17
Tableau 16 : Résultats de l'épreuve orale de culture générale du concours interne	17
3.2. Concours externe	17
3.2.1. <i>Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle</i>	17
Tableau 17 : résultat de l'épreuve orale d'entretien du concours externe	18
3.2.2. <i>Epreuve de langues</i>	19
Tableau 18 : Résultats de l'épreuve écrite anticipée de langues (toutes langues)	19
Tableau 19 : Résultats de l'épreuve orale de langue (toutes langues)	20
3.3. Concours interne	20
3.3.1. <i>Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle</i>	20
Tableau 20 : Résultats de l'épreuve orale de motivation professionnelle	21
3.3.2. <i>Epreuve de langues</i>	21
Tableau 21 : Résultats de l'épreuve orale de langue (toutes langues)	21

Conclusion 23

Annexes..... 25

Introduction

La session 2009 du concours de recrutement des conservateurs des bibliothèques de l'Etat était la deuxième à se tenir selon les modalités fixées par l'arrêté du 5 octobre 2007¹.

Nous ne nous étendrons pas sur les raisons qui ont conduit à réformer ce concours, cette refonte ayant fait l'objet de commentaires nourris à l'occasion du rapport pour la session 2008². Rappelons seulement que l'inscription d'un programme pour les épreuves de culture générale et l'introduction d'une nouvelle épreuve orale (« Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle ») avaient pour but d'en finir avec une sélection trop académique des candidats et de favoriser la diversification de leurs profils en prenant en compte d'éventuels parcours professionnels antérieurs. Comme celle de 2008, la session 2009 a globalement donné satisfaction sur ces deux points, même s'il reste que ce concours gagnerait à être mieux connu des filières scientifiques et juridiques.

Après quelques observations générales sur l'organisation et le déroulement du concours, ce rapport présente un bilan de la session 2009 en s'attachant à souligner les points sur lesquels les futurs candidats doivent tout particulièrement concentrer leurs efforts.

1. Observations et statistiques générales

L'organisation du concours repose, depuis 2009, non plus sur l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques à Lyon, mais sur le Bureau des concours de la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGRH D 5). L'un des effets de cette recentralisation du service gestionnaire du concours a été une gestion académique des épreuves écrites : autant de centres d'examens que d'académies où sont enregistrés des candidats (et non plus deux centres d'examen, Lyon et Paris pour la France métropolitaine).

Avec la disparition du frein que pouvait constituer la distance géographique, on aurait pu s'attendre à ce que le nombre de candidats présents par rapport à celui des inscrits soit sensiblement plus élevé que les années précédentes. Il n'en a rien été : on a dénombré 1964 candidats inscrits au concours externe, soit une augmentation spectaculaire de 75,5 % par rapport à l'année précédente mais ils n'ont été que 746 à se présenter à la première épreuve soit une déperdition, non moins spectaculaire, de 62 %. On est réduit à des conjectures pour expliquer ce phénomène : les candidats s'inscrivent-ils en début d'année à de multiples concours, sans nécessairement connaître leurs modalités, pour sélectionner ensuite ceux qui leur paraissent les mieux adaptés à leur profil ? La publication, en cours d'année, du nombre de postes ouverts (seuls 18 postes offerts en 2009 au concours externe et 10 au concours interne) douche-t-elle leur enthousiasme initial ?

¹ Voir annexe 1

² Ce rapport est consultable sur le site de l'Inspection générale des bibliothèques, rubrique « Les rapports de l'IGB », sous-rubriques « rapports de concours, session 2008 ». Lien : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Concours_2008/53/3/jury-conservateurs21612_40533.pdf

Les tableaux qui suivent permettent de préciser la physionomie générale du concours et des candidats :

1.1. Concours externe

Tableau 1 : Réussite au concours externe

Inscrits	Présents	% présents / inscrits	Admissibles	% admissibles / présents	Seuil d'admissibilité / 20	Admis	% admis / présents	Seuil d'admission / 20
1964	746	38%	71	9,5 %	11,5	18	2,40%	11,91

Tableau 2 : Répartition des candidats par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste complémentaire	
Hommes	587	29,89%	24	33,80%	4	22,22%	1	25,00%
Femmes	1377	70,11%	47	66,20%	14	77,78%	3	75,00%
Total	1964	100,00%	71	100,00%	18	100,00%	4	100,00%

Tableau 3 : Répartition des candidats par tranches d'âge

Age	Inscrits	%	Admissibles	%	Admis	%	Liste complémentaire	%
20 - 25 a	566	28,81 %	31	43,66 %	6	33,33%	1	25%
26 - 30 a	738	37,57 %	27	38,02 %	10	55,55%	1	25%
31 - 35 a	350	17,82%	9	12,67 %	1	5,55 %	1	25%
36 - 40 a	168	8,55 %	2	2,81 %	0	0%	0	0%
41 - 50 a	125	6,36 %	2	2,81 %	1	5,55 %	1	25%
Plus de 50 a	17	0,86 %	0	0%	0	0%	0	0%
Totaux	1964	100%	71	100%	18	100%	4	100%

Tableau 4 : Répartition des candidats par académie

Académies	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste complémentaire	
Aix-Marseille	99	5,04%	3	4,23%	1	5,56%	0	0,00%
Besançon	33	1,68%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Bordeaux	92	4,68%	4	5,63%	0	0,00%	0	0,00%
Caen	29	1,48%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Clermont-Ferrand	38	1,93%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Dijon	35	1,78%	1	1,41%	0	0,00%	0	0,00%
Grenoble	86	4,38%	4	5,63%	1	5,56%	0	0,00%
Lille	124	6,31%	3	4,23%	0	0,00%	0	0,00%
Lyon	151	7,69%	16	22,54%	6	33,33%	1	25,00%
Montpellier	70	3,56%	1	1,41%	0	0,00%	0	0,00%
Nancy-Metz	46	2,34%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Poitiers	39	1,99%	1	1,41%	0	0,00%	0	0,00%
Rennes	85	4,33%	1	1,41%	0	0,00%	0	0,00%
Strasbourg	58	2,95%	4	5,63%	0	0,00%	0	0,00%
Toulouse	79	4,02%	3	4,23%	0	0,00%	1	25,00%
Nantes	56	2,85%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Orleans-Tours	35	1,78%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Reims	21	1,07%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Amiens	41	2,09%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Rouen	25	1,27%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Limoges	17	0,87%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Nice	33	1,68%	1	1,41%	0	0,00%	1	25,00%
Corse	3	0,15%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Réunion	49	2,49%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Martinique	29	1,48%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Guadeloupe	20	1,02%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Guyane	2	0,10%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Nouvelle Calédonie	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Polynésie Française	8	0,41%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Mayotte	2	0,10%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
SIEC (Paris)	559	28,46%	29	40,85%	10	55,56%	1	25,00%
	1964	100,00%	71	100,00%	18	100,00%	4	100,00%

Tableau 5 : Répartition des candidats par niveaux de diplôme

Titre	Inscrits		Présents		Admissibles		Admis	
Dispense	15	0,76%	1	0,13%	0	0,00%	0	0,00%
Niveau licence	762	38,80%	260	34,85%	21	29,58%	4	22,22%
Niveau maîtrise / master / DEA / DESS	1149	58,50%	472	63,27%	48	67,61%	14	77,78%
Niveau doctorat	38	1,94%	13	1,74%	2	2,81%	0	0,00%
Total	1964	100,00%	746	100,00%	71	100,00%	18	100,00%

La lecture de ces tableaux inspire les quelques commentaires suivants :

- A l’instar de l’ensemble de la filière bibliothèques, le recrutement des conservateurs de bibliothèques reste très largement féminisé tant au niveau des inscrits (70, 11 %) qu’à celui des admissibles (66, 20 %) et des reçus (77, 78 %).
- Les candidats âgés de 20 à 25 ans, qui fournissent le contingent le plus élevé du nombre d’admissibles (31) sont devancés, en ce qui concerne l’admission par ceux de la tranche d’âge 26 – 30 ans (10 reçus pour 27 admissibles). Ce constat est à mettre en relation avec le niveau de diplôme des candidats : le concours est accessible dès la licence mais ils sont 1187 (sur 1964) à être titulaires d’un diplôme plus élevé : 521 possèdent une maîtrise, 379 un master, 249 un DEA ou un DESS et 38 sont titulaires d’un doctorat.
- La région parisienne et la région Rhône-Alpes, qui comptent pour 40, 5 % des inscrits, fournissent, à elles-seules, 69 % des admissibles et 94, 5 % des admis. Les préparations que proposent Mediadix à Paris et Mediat à Lyon et Grenoble ne sont sans doute pas totalement étrangères à cette situation.

1.2. Concours interne

On observe que la déperdition entre le nombre des présents par rapport à celui des inscrits est un peu moins prononcée chez les candidats au concours interne (50 %) et que le nombre des présents a été sensiblement supérieur à celui de l’an passé : 169 contre 134.

Tableau 6 : Réussite au concours interne

Inscrits	Présents	% présents / inscrits	Admissibles	% admissibles / présents	Seuil d'admissibilité / 20	Admis	% admis / présents	Seuil d'admission / 20
338	169	50%	33	19,50%	10,25	10	5,90%	11,59

Tableau 7 : Répartition des candidats par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste complémentaire	
Hommes	93	27,51%	11	33,33%	4	40,00%	3	100,00%
Femmes	245	72,49%	22	66,67%	6	60,00%	0	0,00%
Total	338	100,00%	33	100,00%	10	100,00%	3	100,00%

Tableau 8 : Répartition des candidats par académie

Académie	Inscrits		Présents		Admissibles		Admis		Liste C.	
Aix-Marseille	11	3,25%	7	4,12%	1	3,03%	0	0,00%	0	0,00%
Besançon	5	1,48%	2	1,18%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Bordeaux	16	4,73%	4	2,35%	2	6,06%	1	10,00%	0	0,00%
Caen	6	1,78%	4	2,35%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Clermont-Ferrand	4	1,18%	3	1,76%	1	3,03%	0	0,00%	0	0,00%
Dijon	8	2,37%	3	1,76%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Grenoble	9	2,66%	5	2,94%	1	3,03%	1	10,00%	0	0,00%
Lille	9	2,66%	3	1,76%	1	3,03%	0	0,00%	1	33,33%
Lyon	26	7,69%	17	10,00%	1	3,03%	0	0,00%	0	0,00%
Montpellier	13	3,85%	8	4,71%	3	9,09%	0	0,00%	0	0,00%
Nancy-Metz	11	3,25%	7	4,12%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Poitiers	7	2,07%	3	1,76%	2	6,06%	1	10,00%	0	0,00%
Rennes	14	4,14%	7	4,12%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Strasbourg	10	2,96%	6	3,53%	1	3,03%	0	0,00%	0	0,00%
Toulouse	14	4,14%	4	2,35%	2	6,06%	0	0,00%	1	33,33%
Nantes	8	2,37%	3	1,76%	1	3,03%	0	0,00%	0	0,00%
Orléans-Tours	6	1,78%	3	1,76%	2	6,06%	1	10,00%	0	0,00%
Reims	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Amiens	5	1,48%	2	1,18%	1	3,03%	1	10,00%	0	0,00%
Rouen	9	2,66%	3	1,76%	1	3,03%	0	0,00%	0	0,00%
Limoges	3	0,89%	1	0,59%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Nice	3	0,89%	1	0,59%	1	3,03%	0	0,00%	0	0,00%
Corse	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Réunion	3	0,89%	3	1,76%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Martinique	4	1,18%	1	0,59%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Guadeloupe	3	0,89%	1	0,59%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Guyane	1	0,30%	1	0,59%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Nouvelle Calédonie	2	0,59%	1	0,59%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Polynésie Française	2	0,59%	1	0,59%	1	3,03%	0	0,00%	0	0,00%
Mayotte	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
SIEC	126	37,28%	65	38,82%	11	33,33%	5	50,00%	1	33,33%
Total	338	100,00%	169	100,00%	33	100,00%	10	100,00%	3	100,00%

Tableau 9 : Répartition des candidats par tranches d'âge

Age	Inscrits	%	Admissibles	%	Admis	%	Liste complémentaire	%
26 - 35 a	77	22,78 %	12	36,36 %	4	40,00%	2	66,66 %
36 - 45 a	182	53,84 %	16	48,48 %	6	60,00 %	1	33,33 %
46 - 55 a	73	21,59 %	5	15,15	0	0%	0	0%
Plus de 55 a	6	1,77 %	0	0%	0	0%	0	0%
Totaux	338	100%	33	100%	10	100%	3	100%

Tableau 10 : Répartition des candidats par niveaux de diplôme

Titre	Inscrits		Présents		Admissibles		Admis	
Niveau licence	156	46,15%	71	42,00%	7	21,22%	1	10,00%
Niveau maîtrise / master / DEA / DESS	172	50,90%	93	55,00%	25	75,76%	8	80,00%
Niveau doctorat	10	2,95%	5	3,00%	1	3,02%	1	10,00%
Total	338	100,00%	169	100,00%	33	100,00%	10	100,00%

L'examen des tableaux 6 à 10 appelle les remarques suivantes :

- On observe un rajeunissement des candidats du concours interne : il y a quinze ans, ils n'étaient que 11,2 % à se présenter entre 26 et 35 ans ; ils sont aujourd'hui 22,78 %. La tranche d'âge qui fournit le plus de reçus (60 %) est celle des 36-45 ans.
- Le niveau de diplômes des candidats du concours interne tend à progresser. En 1994, seuls 25 % des candidats se situaient à un niveau bac + 4 ; ils sont aujourd'hui 50,90 %.
- L'origine géographique des admis au concours interne est bien moins concentrée que celle des candidats externes. Certes, cinq reçus sont issus des académies de Paris, Créteil et Versailles ; mais les cinq autres proviennent des académies de Bordeaux, Grenoble, Poitiers, Orléans-Tours et Amiens.

2. Le concours 2009

L'organisation du concours reposait pour la première fois sur la Direction générale des ressources humaines (DGRH D 5) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les réunions du jury se sont tenues à Arcueil, à la Maison des examens du Service interacadémique des examens et concours (SIEC).

Les inscriptions ont été reçues du 11 septembre au 21 octobre 2008, avec une phase de confirmation qui s'est échelonnée du 30 octobre au 13 novembre 2008.

2.1. Epreuves écrites

Ces épreuves comprenaient les épreuves d'admissibilité (composition et note de synthèse) et, pour les candidats du concours externe, la première partie de l'épreuve de langue qui se déroule par anticipation.

Elles ont eu lieu, dans les centres d'examen des académies, les 23 et 24 avril 2009. Les copies ont été remises au jury réparti en binômes pour la double correction le 12 mai 2009. Les notes, après péréquation, ont été retournées à la DGRH le 12 juin.

2.1.1. Concours externe

- **Epreuve de composition**

Le sujet proposé (« **Réalités et Réalisme dans l'art du XXème siècle** ») entrait dans l'une des rubriques du programme : « Culture et société depuis le XIXème siècle en Europe : les courants littéraires, philosophiques et artistiques ». Il était particulièrement ouvert et vaste. Son traitement se prêtait à une très grande variété de plans pertinents. Il invitait à faire appel à des savoirs et à des domaines de connaissances très divers.

Le jury a, pour la deuxième année consécutive, constaté avec satisfaction qu'un nombre assez élevé de candidats avaient visiblement travaillé le programme du concours et se présentaient armés de certaines connaissances. Encore est-il nécessaire que celles-ci ne forment pas une nébuleuse composite d'éléments factuels non reliés les uns aux autres mais qu'elles s'ordonnent dans le cadre d'une culture nourrie, approfondie et...assimilée.

Les candidats devraient se donner pour règle de commencer par interroger soigneusement les termes du sujet. Or, faute d'une lecture attentive (le pluriel de *réalités* avait son importance, le singulier et la majuscule de *Réalisme* étaient à prendre en compte), un trop grand nombre d'entre eux semblent s'être jetés tête baissée dans leur composition, donnant dans des énumérations aussi décousues que vaines ou tentant l'impossible gageure de rédiger un abrégé de l'histoire de l'art du XXème siècle. D'autres, tout aussi nombreux, n'ont pas pris la peine de se demander ce qu'il fallait entendre par « art » et ont arbitrairement réduit son champ au seul domaine pictural, négligeant la musique, la littérature et le cinéma qui proposaient pourtant des exemples particulièrement appropriés. Quelques-uns enfin se sont affranchis du

cadre chronologique, glosant, par exemple, sur l'art depuis l'antiquité égyptienne ou se contentant de puiser dans l'actualité artistique de ce début du XXI^{ème} siècle.

Or c'est tout autre chose qu'attendaient les correcteurs. L'histoire de l'art du XX^{ème} siècle est tout entière parcourue de mouvements contradictoires qu'il convenait de mettre en perspective. A la postérité de Marcel Duchamp – qui engendre certaines formes de nihilisme esthétique – s'opposent celles de Picasso et de Matisse, par exemple. A l'irruption du réel et du concret (que l'on songe aux toiles de Fernand Léger, aux recherches musicales de Pierre Schaeffer et Pierre Henry, au cinéma de Jean Renoir... ou encore aux « installations » des années 1980) répond la résistance de l'abstraction qu'illustrent, de façon fort différente, le lyrisme d'un Jean Fautrier (« Fautrier l'enragé » titrait Jean Paulhan) et l'ascèse d'un Jean Degottex. Sur ces constats initiaux devaient venir se greffer des interrogations adjacentes : où situer, dans ce contexte, la place et le sens de l'aventure surréaliste ? Comment interpréter les innombrables recherches autour de la notion de réalisme, depuis le néo-réalisme cinématographique (Rossellini, Visconti, Vittorio de Sica, etc.) jusqu'au Nouveau réalisme incarné par Yves Klein et théorisé par Pierre Restany, sans oublier les influences croisées du pop'art et de l'hyperréalisme, voire celles du retour à la figuration narrative des années 1960 (Arroyo, Jacques Monory, Cueco, etc.) et à la figuration dite « libre » dans les années 1980 qu'ont illustré, parmi quelques autres, Hervé di Rosa, Robert Combas ou encore Jean-Charles Blais ? Cette interrogation passionnée du réel et des réalités était-elle restée circonscrite au champ visuel ou, au contraire, avait-elle débordé, allant jusqu'à contaminer la littérature elle-même ? Pour répondre à cette question, les exemples ne manquaient pas : on pouvait invoquer la présence discrète d'un néo-réalisme littéraire (Cesare Pavese, Alberto Moravia et même Italo Calvino à ses débuts), jeter son dévolu sur l'œuvre singulière d'un grand écrivain comme Louis Guilloux qu'on ne saurait réduire à une figure du populisme³, choisir de s'attarder sur les expérimentations du Nouveau Roman ou encore évoquer Francis Ponge et son célèbre *Parti pris des choses* (à la condition, toutefois, de ne pas l'attribuer à Maurice Merleau-Ponty !).

On le voit, les angles d'approche étaient particulièrement nombreux. Les meilleures copies ont été celles qui ont su recourir à des exemples variés tout en les inscrivant dans une démarche logique. A cet égard, on ne saurait trop rappeler aux candidats qu'un plan ne peut être statique et qu'il doit, au contraire, être le reflet d'une pensée en marche. Comme chaque année ont été sanctionnées d'une note éliminatoire (inférieure à 5) les copies présentant des défauts rédhibitoires : maîtrise très insuffisante de la langue française (fautes d'orthographe trop nombreuses, graves fautes de syntaxe, phrases non structurées, tendance au jargon ou à l'utilisation d'expressions familières) ; absence de plan ; hors-sujet ; approximations et contrevérités dues en général à une méconnaissance des faits historiques, culturels et sociaux. Ainsi, par exemple, valait-il mieux éviter de citer Guernica si c'était pour ajouter qu'il s'agissait de la représentation du bombardement de Dresde et s'abstenir de convoquer la figure de Simone de Beauvoir pour nous apprendre qu'elle était la compagne... d'André Malraux !

³ Nous employons ce terme dans son acception originelle (qui renvoie à une école littéraire) et non dans l'acception péjorative et dévoyée qui lui est parfois donnée.

Tableau 11: Résultats de l'épreuve de composition externe

	Présents	Admissibles	Admis	Liste C.
Composition				
Présents	746	71	18	4
Copies blanches	38	0	0	0
Moyenne	7,74	13,83	14,27	14,87
Note mini	0	6	10	14
Note maxi	17,5	17,5	17,5	16
Ecart-type				
Notes éliminatoires	151	0	0	0

▪ **Epreuve de note de synthèse**

L'épreuve de note de synthèse portait sur « la science dans la société et dans l'histoire ». Les candidats avaient à synthétiser un dossier de dix documents, extraits d'ouvrages de référence, d'articles de presse, de rapports officiels...

Rédigez une note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française (**4 pages maximum**).

Dossier : **La science dans la société et dans l'histoire**

Document n° 1 : Isabelle Stenger, *La singularité de l'histoire des sciences in L'Invention des sciences modernes*, Paris, La Découverte, 1993 (4 pages).

Document n° 2 : Dominique Lecourt, « Avant-propos » du *Dictionnaire d'histoire des sciences*, Paris, 1999 (1 page).

Document n° 3 : Conférence mondiale sur la science, *Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique*, Budapest, 1^{er} juillet 1999 (7 pages).

Document n° 4 : Extrait du rapport d'information n° 392 (2002-2003) de Mme Marie-Christine Blandin et M. Ivan Renar, fait au nom de la commission des affaires culturelles du Sénat, *La diffusion de la culture scientifique*, 10 juillet 2003 (3 pages).

Document n° 5 : *En avant la science ! La relève scientifique du nouveau millénaire*, CNRS Info n° 394, juin 2001 (2 pages).

Document n° 6 : Bruno Latour, Joliot : *l'histoire et la physique mêlée in Eléments d'histoire des sciences*, sous la direction de Michel Serres, Paris, 1997 (2 pages).

Document n° 7 : *De l'Allemagne à la Lune in L'Express*, 10 juillet 2008 (5 pages)

Document n° 8 : Roger Bourderon, *De « l'arme miracle » que fit tester Hitler à la bombe nucléaire d'Hiroshima in L'Humanité*, 12 janvier 2008 (1 page).

Document n° 9 : Luc Debraine, *Images de l'ambiguïté nucléaire* in Le Temps, 17 avril 2008 (1 page).

Document n° 10 : *Lampes, puces et tutti quanti : l'à-venir de l'informatique*, présentation de l'exposition présentée par le Cnam Champagne-Ardenne du 1^{er} au 30 octobre 2005 (3 pages).

Le dossier était composé de documents récents. Beaucoup de candidats, dont la culture sur le sujet était visiblement faible, ont cru que la réflexion sur l'histoire des sciences et sa place dans la société était une problématique toute récente également, datant d'il y a une vingtaine d'années, ce qui bien sûr est une erreur. Un travail sérieux sur le programme du concours aurait évité pourtant les lacunes les plus étonnantes, voire les erreurs les plus surprenantes : non, la Sorbonne n'a pas été fondée par Colbert en 1666...

Les candidats, pour une majorité d'entre eux, ont eu du mal à hiérarchiser les documents. Les documents 1 et 2 notamment qui constituaient le socle du dossier et du sujet n'ont pas été bien compris. La notion d'*anhistoricité*, explicitée dans le document 1, a été restituée de façon assez confuse, insuffisante, et du coup n'a pas été exploitée de façon pertinente, alors même qu'elle constituait un point fondamental du dossier proposé. De la même manière, le document 2 qui évoquait les grands courants de pensée des siècles précédents permettait de resituer le sujet dans une évolution historique. Cette mise en perspective évitait de réduire la science à la technique ou encore de faire du rôle de la science dans la société une préoccupation exclusive de nos contemporains. Là encore ce document a été sous-exploité.

De façon générale les copies qui passaient sous silence ces deux documents manquaient de hauteur de vue et ne pouvaient proposer une réflexion nourrie sur le sujet. On regrette que certains candidats se soient enlisés dans les aspects les plus anecdotiques (sondages d'opinion, etc.) en leur accordant une place disproportionnée.

Le manque de culture générale est à l'origine d'écueils assez fréquemment rencontrés : amalgame entre la science et ses usages, entre technique et démarche scientifique. Les copies les plus caricaturales vont jusqu'à présenter la science de manière allégorique comme une entité résolument en marche, avançant indépendamment de l'action des hommes.

Le rôle particulier du savant, à la fois en dehors et en dedans de la société, aurait pu être mis davantage en valeur. Les exemples de Joliot et de Werner Von Braun sont souvent repris mais assez platement.

Quelques aspects formels appellent également la critique.

Beaucoup de candidats ont structuré leurs copies par des numéros de partie et de sous-partie. On peut l'admettre ; le jury, en tout état de cause, n'en fait pas un point critiquable en soi, d'autant que procéder ainsi a le mérite de faire gagner la copie en clarté. En revanche, pour bon nombre c'est une solution de facilité : les candidats se dispensent ainsi de soigner les transitions, les différentes parties du devoir s'amorcent un peu brutalement, sans grand effort de rédaction.

L'exercice de la note de synthèse n'est pas toujours compris ou en tout cas mal maîtrisé : les documents sont souvent paraphrasés, ou trop longuement cités. Trop de candidats ont la

tentation de s'égarer du côté de la dissertation en prenant appui sur un nombre restreint de documents.

Trop souvent le jury a été conduit à regretter et donc *in fine* à sanctionner dans l'appréciation globale de la copie, un style lourd, maladroit, confus, confinant au non-sens (« la science comporte des problèmes inhérents », « les dérives climatiques de la science ») quand il n'est pas ridiculement emphatique (« le divorce entre science et société est proclamé et l'Histoire ne va rien faire pour arranger les choses »).

L'orthographe est parfois surprenante chez des candidats à un concours de ce niveau (« le grand publique », « Auguste Comte », « quelle est son rôle, etc.»).

En conclusion les bonnes copies sont peu nombreuses. Ce sont celles qui ont réussi à s'approprier le sujet en hiérarchisant les documents et en mettant en perspective les différentes problématiques à l'œuvre dans le dossier. Ce sont également celles qui maîtrisent les règles élémentaires du discours, en proposant une véritable introduction, un déroulement clair et construit de la pensée ainsi qu'une conclusion dynamique qui ouvre la perspective. Il est à regretter que ce savoir-faire, attendu de manière courante à ce niveau de concours, soit aussi peu maîtrisé.

L'épreuve de note de synthèse reste difficile pour les candidats, comme en témoignent les résultats globaux qu'ils obtiennent : si on fait une comparaison avec l'épreuve de composition externe, la moyenne est légèrement inférieure. Mais surtout sont sensiblement inférieures les moyennes obtenues à la note de synthèse par les candidats admissibles et reçus, par rapport à ce qu'ils obtiennent en composition : 11,53 au lieu de 13,83 pour les admissibles, 12 au lieu de 14,27 pour les admis. Sans doute cette épreuve est-elle plus délicate à aborder parce qu'elle est moins habituelle que la dissertation. Raison de plus pour s'y préparer soigneusement. Le nombre de notes éliminatoires en revanche n'appelle pas de commentaire particulier. Il est certes assez élevé (125 sur 675, soit presque un candidat sur cinq), mais reste dans le même ordre de grandeur que ce que nous pouvons constater pour la composition.

Tableau 12 : Résultats de l'épreuve de note de synthèse externe

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Note de synthèse				
Présents	675	71	18	4
Copies blanches	10	0	0	0
Moyenne	7,67	11,53	12,00	10,75
Note mini	0	6	7	7
Note maxi	16	16	16	15
Notes éliminatoires	125	0	0	0

2.1.2. *Concours interne*

▪ **Epreuve de composition**

Le sujet de l'épreuve de composition proposé aux candidats du concours interne était extrait du célèbre discours d'ouverture du Congrès de la Paix prononcé par Victor Hugo le 21 août 1849 :

Vous commenterez, à l'aide d'exemples, le texte suivant :

« Un jour viendra où les armes vous tomberont des mains, à vous aussi ! Un jour viendra où la guerre paraîtra aussi absurde et sera aussi impossible entre Paris et Londres, entre Pétersbourg et Berlin, entre Vienne et Turin, qu'elle serait impossible et qu'elle paraîtrait absurde aujourd'hui entre Rouen et Amiens, entre Boston et Philadelphie. Un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne, absolument comme la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace, toutes nos provinces, se sont fondues dans la France. Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées. Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le vénérable arbitrage d'un grand sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le parlement est à l'Angleterre, ce que la diète est à l'Allemagne, ce que l'Assemblée législative est à la France ! »

Victor Hugo, *Discours d'ouverture du Congrès de la Paix*, Paris, 21 août 1849.

On connaît les circonstances historiques qui entourent ce discours fondateur. Rallié aux républicains depuis 1848, élu député de Paris aux élections législatives de mai 1849, Victor Hugo est désigné pour présider le Congrès de la Paix qui se tient à Paris en août 1849 et dont l'homme politique anglais Richard Cobden est le fondateur. Convaincu, comme la plupart des romantiques, de la mission civilisatrice de l'écrivain – et donc du bien-fondé de son engagement politique –, Hugo colore ses phrases d'accents lyriques qui lui valent les applaudissements nourris de l'auditoire.

Ce n'est pas le moindre grief que l'on peut adresser aux candidats que d'être restés sourds, pour beaucoup d'entre eux, aux intonations prophétiques de ce texte et d'avoir ignoré son caractère pour ainsi dire messianique. Ceux qui ont donné dans ce travers ont eu en général tendance à limiter leur réflexion à de vagues considérations sur les aléas de la guerre et de la paix, sans voir qu'ils passaient à côté de l'essence même du sujet : la préhistoire et l'histoire de la construction européenne.

Si tant est qu'il ait été compris, le sujet demandait, pour être traité correctement, de disposer de connaissances historiques et institutionnelles précises. Faute de les posséder, certaines copies sont restées très courtes et comme en retrait, se contentant parfois d'un commentaire linéaire du texte qui présentait le double défaut de la paraphrase et de l'absence de vision critique. Commenter ce texte, au vrai sens du terme, invitait au contraire à vérifier les

séduisantes prophéties du poète en les confrontant à l'histoire de l'idée et des institutions européennes.

On recommandera donc aux candidats de travailler sérieusement le programme du concours. Pourtant très connu, ce texte était visiblement ignoré de la plupart d'entre eux au point que très rares ont été les copies à avoir cité l'expression « Etats-Unis d'Europe ».

Comme pour le concours externe – et pour des raisons identiques⁴ –, un nombre trop important de copies (22 soit 13 %) s'est vu attribuer une note éliminatoire.

Tableau 13 : Résultats de l'épreuve de composition interne

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Composition				
Présents	169	33	10	3
Copies blanches	6	0	0	0
Moyenne	7,96	11,68	11,70	11,33
Note mini	1,00	6,50	10,00	10,50
Note maxi	17,00	17,00	17,00	12,00
Ecart-type				
Notes éliminatoires	22	0	0	0

▪ Epreuve de note de synthèse

Consacré aux bibliothèques face au défi de la formation, le dossier était constitué de 10 documents pour une trentaine de pages.

Dossier : Les bibliothèques face au défi de la formation

Document 1 : *Loi du 10 Août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités. Titre 1er. Article 1* (1 page)

Document 2 : Colloque annuel des Présidents d'université. Metz.14-16 février 2007-*Texte d'orientation* (3 pages)

Document 3 : Cour des comptes. Rapport au Président de la République, 2005, *Les bibliothèques universitaires* (3 pages)

Document 4 : *La formation tout au long de la vie. Quels rôles pour les bibliothèques à l'heure du multimédia ?* in Bulletin des bibliothèques de France, 2006, n° 2 (2 pages)

Document 5 : *Les étudiants à la bibliothèque de Caen. Des usagers actifs ?* in Bulletin des Bibliothèques de France, 2006, n°2 (1 page)

⁴ Voir *supra* p. 8

Document 6 : ROUANET (Flavie). *Itinéraire d'une étudiante en bibliothèque* in Bulletin des Bibliothèques de France, 2006, n° 2 (5 pages)

Document 7 : BONIFACE (Claire). *Ecole-Bibliothèque, une coopération toujours en péril* in Revue de l'Association des bibliothécaires français, n° 29, octobre 2006 (3 pages)

Document 8 : RENOULT (Daniel). *La transition du lycée à l'université*. Association des Bibliothécaires de France. Congrès, 12-14 juin 2008 (6 pages)

Document 9 : Bibliothèque Nationale de France. Rapport d'activité 2006. *Les services aux publics*. (5 pages)

Document 10 : *L'accompagnement des jeunes vers les collections - Quoi de neuf à la BNF*. Chroniques de la Bibliothèque nationale de France, n° 43, mars-avril 2008 (4 pages)

Tableau 14 : Résultats de l'épreuve de note de synthèse interne

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Note de synthèse				
Présents	163	33	10	3
Copies blanches	2	0	0	0
Moyenne	8,17	11,30	12,05	10,17
Note mini	2,00	8	10	8,5
Note maxi	15,00	15	15	12
Ecart-type				
Notes éliminatoires	19,00	0	0	0

La moyenne de 8,17 de 2009 est sensiblement plus élevée que celle de 7,06 enregistrée en 2008. Le nombre de copies éliminées est de 11,70 % au lieu de 34,3 % en 2008.

Ces deux chiffres permettent de penser que les candidats acquièrent progressivement une meilleure maîtrise de cette épreuve et prennent acte des recommandations des membres du jury.

Des remarques certes récurrentes mais qui s'avèrent une nouvelle fois indispensables méritent néanmoins d'être renouvelées notamment à propos de la **forme** et de la **présentation matérielle** de cet exercice dont les règles sont pourtant clairement et précisément définies.

Si la note de synthèse n'est en aucun cas une dissertation, comme le laisse penser la lecture de quelques copies, heureusement peu nombreuses, elle ne doit pas non plus constituer une compilation paraphrasée des différents textes proposés.

La note de synthèse se doit de développer une problématique clairement identifiée et restituée en référence à un corpus de documents. De trop nombreuses copies font l'impasse de toute référence à ce corpus. Lorsque les références existent, comme c'est le cas pour une grande majorité de copies, la hiérarchisation des sources est souvent problématique et hasardeuse.

Tous les plans sont recevables à condition qu'ils existent et qu'ils respectent un certain équilibre. Les conclusions sont souvent absentes ou se teintent malencontreusement de constatations et recommandations personnelles à proscrire.

Concernant l'épreuve de la session 2009 et en guise d'illustration de ces remarques on peut regretter

- qu'un nombre conséquent de candidats soit resté particulièrement confus à propos des différents types et statuts des bibliothèques évoquées dans les textes et de leurs niveaux d'intervention respectifs en matière de formation de leurs utilisateurs.
- qu'une connaissance approximative de la Loi relative aux responsabilités et libertés des universités dite LRU ait pu laisser penser à certains candidats qu'il s'agissait d'une loi sur l'enseignement général ou sur les bibliothèques.
- Que l'Association des bibliothécaires de France soit considérée comme une institution à l'instar de la BnF ou de la bibliothèque municipale classée de Caen.

3. Epreuves orales d'admission

La réunion d'admissibilité s'est tenue à la Maison des examens d'Arcueil le 17 juin 2009. Le jury a déclaré admissibles 71 externes et 33 internes. Au regard des postes ouverts (18 pour l'externe, 10 pour l'interne), les chances pour un candidat admissible d'être reçu s'élevaient à 1 sur 4 pour les externes et à 1 sur 3 pour les internes.

Les épreuves orales se sont déroulées dans les locaux de la Maison des examens du 6 au 9 juillet 2009.

3.1. Epreuve de conversation avec le jury sur un sujet de culture générale

Cette épreuve est identique pour le concours externe et interne. Elle débute par le commentaire d'un texte tiré au sort par le candidat et préparé par lui pendant trente minutes. Conformément à la réforme du concours intervenue en 2007, l'éventail des textes proposés a été étendu à l'ensemble des rubriques du programme. C'est donc sur des sujets très divers qu'ont été interrogés les candidats. Quelques exemples suffiront à témoigner de cette variété :

- André Gunthert, « Hadopi : surveiller et punir internet » in *Le Monde diplomatique*, 12 mars 2009.
- Un extrait de *Splendeurs et Misères des courtisanes* d'Honoré de Balzac portant sur le statut de la magistrature au XIX^{ème} siècle.
- Agnès Verdier-Molinié, « Fonction publique : l'heure de la réforme a-t-elle sonné ? » in *La Tribune.fr*, 27 avril 2009.

- Pierre-Cyrille Hautecoeur, « Crise de 1929 et politique internationale » in *Politique étrangère*, n° 3-4, 2000.
- Un extrait du *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* du Dr Louis-René Villermé, Paris, 1840.
- Lucie Robequain, « Impôts locaux : les pistes de réforme du gouvernement » in *Les Echos*, 3 février 2009.
- Un entretien avec Emmanuel Todd portant sur le « retour des élites », paru dans *Sciences humaines* en mai 2009 (n° 204).
- Un extrait d'entretien avec René Girard portant sur sa théorie de la « rivalité mimétique » (paru in *Le Monde*, 5 novembre 2001).
- Guy Dutheil, « Yahoo ! fait converger le Web et la télévision » in *Le Monde*, 5 avril 2009.
- Un extrait d'*En lisant en écrivant* de Julien Gracq (José Corti, 1980, p. 119) portant sur sa conception du roman.
- Michel de Pracontal, « La naissance inaperçue de la génétique » (Source : <http://bibliobs.nouvelobs.com/>).
- Nathaniel Herzberg, « Les laissés-pour-compte de la gratuité des musées » in *Le Monde*, 5 avril 2009.
- Un extrait d'une conférence d'Yves Michaud du 16 avril 1998 portant sur « l'identité en art aujourd'hui : l'universel et le local ».
- Un entretien avec Patrice Chéreau portant sur ses rapports avec Bernard-Marie Koltès et son œuvre : propos recueillis par Christian Fevret, novembre 1995 (Source : <http://www.lesinrocks.com/>)
- Des extraits d'une note de Jean Monnet du 5 août 1943 portant sur la « libération de l'Europe » (Source : Fondation Jean Monnet pour l'Europe).
- Etc.

Après que les membres de la commission (4 membres par commission) se sont présentés, les candidats sont invités à présenter en dix minutes, temps qu'il est impératif de respecter, un commentaire du texte. Après quoi leur sont posées des questions qui portent dans un premier temps sur le texte lui-même et l'exposé qu'il a inspiré, qui s'en écartent ensuite pour rejoindre les différentes thématiques inscrites au programme.

Les candidats doivent se persuader que le texte n'est pas qu'un prétexte : il ne saurait donner lieu ni à une paraphrase improductive (et sévèrement sanctionnée) ni à des considérations si générales et vagues que le rapport avec le sujet proposé n'apparaît plus. L'exercice consiste à construire, à partir du texte, une réflexion qui s'en écarte

progressivement pour rejoindre *in fine* une nouvelle problématique. Il convient également de s'exprimer de façon claire et fluide et de savoir se détacher de ses notes. Une telle épreuve exige donc une véritable préparation et même des « répétitions ».

Au cours de l'entretien, les membres de la commission interrogent à tour de rôle les candidats sur les sujets les plus divers, mais toujours dans le respect des limites du programme. C'est là qu'apparaissent, bien souvent, d'étranges lacunes. Si quelques erreurs factuelles et certains silences gênés peuvent être mis sur le compte de l'émotivité, d'autres relèvent de l'ignorance pure et simple. Que dire d'un candidat qui reste muet sur les accords de Munich, sur la marche sur Rome et sur Mussolini ? Que penser d'un autre qui voit en André Malraux (particulièrement maltraité cette année !) un ministre de l'Education nationale dans les années 1980 (*sic* !) et affirme que Franco est mort assassiné ? Comment expliquer qu'aucun candidat ou presque ne soit en mesure de citer un seul nom de poète contemporain et que plusieurs d'entre eux demeurent cois face à une question portant sur leurs dernières lectures ? Des ignorances à ce point coupables inquiètent le jury ; elles suggèrent que, malgré leur caractère sélectif, les épreuves d'écrit ne sont pas aussi discriminantes qu'on le souhaiterait : quelques admissibles n'avaient visiblement pas leur place à cette étape du parcours.

Tableau 15 : Résultats de l'épreuve orale de culture générale du concours externe

	Admissibles	Admis	Liste C.
Culture générale			
Présents	66	18	4
Moyenne	9	14	11
Note mini	1	8	8
Note maxi	19	19	15

Tableau 16 : Résultats de l'épreuve orale de culture générale du concours interne

	Admissibles	Admis	Liste C.
Culture générale			
Présents	33	10	3
Moyenne	10,37	12,9	12,5
Note mini	2	10	9,5
Note maxi	16	16	15

3.2. Concours externe

3.2.1. Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle

L'épreuve d'entretien avec le jury sur un sujet de motivation professionnelle était organisée pour la deuxième fois, après la session de 2008 qui avait vu l'entrée en vigueur de la réforme du concours. C'est dire que cette épreuve reste neuve dans son mode d'organisation. La session 2009 a été l'occasion de vérifier encore la pertinence de cet entretien, qui vient à point nommé équilibrer le poids de la classique épreuve de culture générale. C'est du reste la toute

première conclusion à donner, que les candidats doivent résolument garder à l'esprit : cet entretien n'est pas une seconde épreuve de culture générale, même si, à l'évidence, des connaissances, notamment sur le monde professionnel, sont attendues des candidats.

Tableau 17 : résultat de l'épreuve orale d'entretien du concours externe

	Admissibles	Admis	Liste C.
Entretien avec le jury			
Présents	66	18	4
Moyenne	8,84	11	11,75
Note mini	2	5	2
Note maxi	18	16	18

La moyenne des admissibles est sensiblement la même que pour l'épreuve de culture générale : 8,84 (contre 9 pour la culture générale). L'écart en revanche est plus important si l'on considère les admis : leur moyenne est de 11, contre 14 en culture générale, et la note la plus faible chez les admis (5) est également inférieure à celle de la culture générale (8). Le moindre coefficient de l'épreuve d'entretien par rapport à l'épreuve de culture générale (4 contre 5) permet certainement d'expliquer cette différence.

Tout comme pour l'épreuve de culture générale, les membres du jury – quatre par commission d'interrogation – se présentent avant de donner la parole au candidat pour la partie initiale constituée du commentaire d'un texte tiré au sort et préparé pendant trente minutes. La durée du commentaire est de dix minutes, temps auquel le jury est toujours attentif, aussi bien à l'égard des candidats trop brefs – et c'est la majorité – qu'envers ceux, plus rares, trop prolixes et que le président de commission est contraint d'interrompre. Les textes sont souvent issus de la presse nationale, de documents d'information syndicale (y compris leurs sites web) ; ils sont tous « relatifs à une situation professionnelle », en vertu des dispositions de l'arrêté du 5 octobre 2007.

Ce texte et son commentaire sont avant tout un pont de départ permettant de vérifier l'aptitude du candidat à appréhender clairement et dans le temps imparti un sujet contemporain, relatif au monde du travail. Cette épreuve est donc rarement l'occasion pour le candidat de prendre le risque de dévoiler des lacunes béantes dans ses connaissances. Et, effectivement, le jury n'a pas eu à regretter de surprenantes insuffisances dans cette épreuve. La suite de l'épreuve consiste en une conversation entre le jury et le candidat, dont la durée est d'environ vingt minutes (ajustées en fonction de la durée initiale du commentaire pour conduire à trente minutes au total).

Cette conversation est destinée à apprécier, à travers notamment l'exposé du parcours antérieur du candidat, ses motivations réelles et la solidité de son projet. Pourquoi devenir conservateur ? C'est peut-être tout simplement en ces termes que peut se résumer le sens de cette épreuve.

Il n'en reste pas moins que les critères d'appréciation du jury, qui portent sur l'aisance du candidat à exposer clairement un point de vue – c'est en particulier ce que permet de vérifier la première partie de l'épreuve – et à mettre en avant les qualités qu'on attend d'un conservateur et d'un cadre de la fonction publique (qualités de relations aux autres, d'attention à l'évolution de la société, de compréhension des questions posées par les relations au travail), font de cette épreuve un élément clé du concours de recrutement, qui vient heureusement compléter l'appréciation que porte le jury de culture générale. C'est dire que cette épreuve doit être préparée soigneusement, à la fois dans ses aspects formels, mais aussi dans certains éléments de contenu. À plusieurs reprises, le jury a pu s'étonner d'entendre des candidats s'avancer sur le terrain des bibliothèques et ne pas pouvoir dire un mot, à grands traits – le jury n'en attend pas plus – sur les grandes catégories de bibliothèques et le type d'établissement dans lequel le candidat aimerait servir. Le jury a trop souvent été confronté à des candidats incapables de définir avec rigueur, conviction et même simplicité, la solidité de leur projet personnel, au seuil d'un engagement dans la carrière des bibliothèques.

C'est aussi de cette manière qu'on peut apprécier la *motivation* professionnelle. On ne saurait trop recommander aux candidats de réfléchir, dans leur préparation, à ce qu'attend le jury, de manière claire et légitime : être convaincu de la *motivation professionnelle* du candidat. Le terme, rappelons-le, est explicitement présent dans l'arrêté fixant les modalités d'organisation du concours. Le jury, qui recrute les futurs conservateurs, cadres supérieurs de la fonction publique, ne demande qu'à être convaincu. Appréhension claire du monde du travail, connaissance même un peu sommaire du monde professionnel des bibliothèques, enthousiasme et conviction personnelle autant que faire se peut, sont les qualités qui sont légitimement exigées des candidats.

3.2.2. *Epreuve de langues*

Pour les candidats du concours externe, cette épreuve d'admission comprend une partie écrite et une partie orale, chacune des notes étant notée sur 10. La première partie se déroule par anticipation au moment des épreuves d'admissibilité. Il s'agit de la traduction en français d'un texte en langue vivante étrangère (allemand, anglais, arabe moderne, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe) ou d'un texte en langue ancienne (latin ou grec). Ne sont corrigées que les copies des candidats admissibles, la note de cette première partie constituant la moitié de la note totale de l'épreuve de langue.

Tableau 18 : Résultats de l'épreuve écrite anticipée de langues (toutes langues)

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Traduction (écrit sur 10)				
Présents	71	71	18	4
Copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	3,40	5,48	6,61	5,69
Note mini	0,50	1	3	1
Note maxi	9,75	9,75	9,75	8,50

La seconde partie consiste en la traduction orale en français d'un texte court en langue vivante étrangère (anglais, allemand, italien, espagnol, portugais), au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, suivie d'un entretien avec le jury dans la langue retenue. Cette langue doit être différente de celle qui a été choisie pour la première partie de l'épreuve. Toutes langues confondues⁵, les résultats de cet oral ont été les suivants :

Tableau 19 : Résultats de l'épreuve orale de langue (toutes langues)

	Admissibles	Admis	Liste C.
Epreuve de langue			
Présents	66	18	4
Moyenne	5,89	6,94	6,25
Note mini	1	4,5	4,5
Note maxi	10	9	8

3.3. Concours interne

3.3.1. Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle

La durée de l'épreuve est fixée à 40 minutes, 10 minutes maximum sont consacrées au commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve. Cet exposé initial est suivi d'un entretien de 30 minutes avec le jury portant sur les motivations et les choix professionnels ainsi que sur le « savoir être » des candidats (qualités générales de présentation, aptitude au dialogue, à se situer en position de responsabilité).

Les textes proposés au commentaire des candidats sont majoritairement des articles extraits de quotidiens ou d'hebdomadaires d'information générale, de publications périodiques spécialisées (*Gazette des Communes, Service Public, Acteurs Publics*, etc.), de publications syndicales et d'extraits d'ouvrages concernant les relations et l'organisation du travail.

Ils ont trait à des situations analysées et présentées sous des angles divers : diversité et parité dans la fonction publique, travail dominical, chômage, conditions de travail, formation, management, etc.

Même si cet exposé initial sert d' « amorce » à une discussion et ne constitue pas de ce fait une fin en soi, il ne doit pas être considéré par les candidats comme purement ornemental.

Dans cette perspective le jury a distingué les candidats qui ont su présenter clairement le texte et en faire une analyse rapide et efficace même si le sujet ne leur était pas familier. En effet trop nombreux sont les candidats qui se livrent à une présentation plus que sommaire du texte en ne sachant pas se référer à ses éléments clefs et laissent à penser aux membres du jury qu'ils ne l'ont pas lu ou à tout le moins l'ont parcouru de manière elliptique.

Comme en 2008, année de mise en place de la réforme du concours et de création de cette nouvelle épreuve orale, le jury a cette année encore auditionné des candidats aux motivations professionnelles imprécises, non ou peu argumentées, fortement imprégnées d' « angélisme »

⁵ On trouvera en annexe 4 et 5 les résultats langue par langue.

ou faisant preuve d'une méconnaissance trop flagrante de la réalité du monde actuel des bibliothèques et de ses professionnels.

De nombreux candidats révèlent une vision fragmentaire du fonctionnement réel des bibliothèques, cherchant clairement pour certains, membres du corps enseignant ou personnels administratifs, à se réfugier dans un univers professionnel dont ils n'ont qu'une connaissance livresque et vieillie.

Pour certains, les motivations qui sont les leurs peuvent être assimilées à des motivations de rejet d'un métier qui ne les satisfait plus et s'apparentent fortement à une échappatoire.

On ne peut qu'encourager les candidats quels qu'ils soient, issus ou non des carrières des bibliothèques et de la documentation, à se préparer véritablement à cet entretien, à visiter des établissements, à contacter leurs responsables et à prendre la mesure exacte de leurs éventuelles futures responsabilités.

Tableau 20 : Résultats de l'épreuve orale de motivation professionnelle

	Admissibles	Admis	Liste C.
Entretien avec le jury			
Présents	33	10	3
Moyenne	9,67	12,3	10
Note mini	3	7	8
Note maxi	17	17	12

3.3.2. Epreuve de langues

Il s'agit d'un oral de langue vivante étrangère (anglais, allemand, italien, espagnol, portugais), selon le choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours. Cette épreuve comporte la traduction d'un texte court mais, contrairement aux modalités du concours externe, elle est suivie d'un entretien *en français* avec le jury. Elle est notée sur 20⁶.

Tableau 21 : Résultats de l'épreuve orale de langue (toutes langues)

	Admissibles	Admis	Liste C.
Epreuve de langue			
Présents	33	10	3
Moyenne	11,71	13,85	14,33
Note mini	3	7	14
Note maxi	19	18	15

⁶ On trouvera en annexe 6 les résultats langue par langue.

Conclusion

Les rapports de jury ont notamment pour objet de fournir les conseils les mieux avisés aux candidats qui se préparent à concourir. C'est bien dans cet esprit qu'a été conçu celui-ci. On ne saurait donc trop recommander aux futurs candidats comme à leurs formateurs de le lire avec la plus grande attention, stylo à la main. Il n'est hélas que trop fréquent de voir des candidats bi-admissibles échouer à l'issue des épreuves orales pour des raisons strictement identiques à celles qui leur avaient été fatales l'année précédente. C'est cette constatation, parmi d'autres, qui a conduit le jury à envisager de prendre modèle sur une pratique en vigueur dans les concours d'agrégation, celle des « confessions » qui suivent la proclamation des résultats : il s'agit de recevoir les candidats (particulièrement les candidats malheureux) afin de leur expliquer de vive-voix en quoi ont péché leurs prestations.

Par ailleurs, le Président du jury tient à attirer l'attention des principaux destinataires de ce rapport (directeurs de bibliothèque, Ecole d'application, directeurs de centres de formation aux carrières des bibliothèques) sur la nécessité d'en assurer la diffusion la plus large : il en va d'une meilleure connaissance de ce concours et, au-delà, de l'attractivité de la profession.

Ce rapport sera prochainement disponible sur le site de l'Inspection générale des bibliothèques (rubrique : les rapports de l'IGB ; sous-rubrique : rapports de concours).

Annexes

- Annexe 1 : Arrêté du 5 octobre 2007
- Annexe 2 : Arrêtés de composition du jury pour la session 2009
- Annexe 3 : Programme de culture générale des épreuves écrites de composition de culture générale et orale d'entretien avec le jury
- Annexe 4 Epreuves écrites de langue du concours externe :
Résultats langue par langue
- Annexe 5 Epreuves orales de langue du concours externe :
Résultats langue par langue
- Annexe 6 Epreuves orales de langue du concours interne :
Résultats langue par langue

Annexe 1

Arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Article 1

Le concours externe de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, comporte les épreuves suivantes, notées de 0 à 20.

Le programme de l'épreuve écrite de culture générale et de l'épreuve de conversation avec le jury sur une question de culture générale est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

I. - Epreuves d'admissibilité

1. *Composition de culture générale* sur un sujet élaboré à partir des questions du programme permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à analyser une question donnée et à exposer de façon claire et ordonnée une problématique (durée : 5 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

2. *Note de synthèse* établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française (durée : 4 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Ces deux épreuves font l'objet d'une double correction.

II. - Epreuves d'admission

1. Epreuve de langues.

L'épreuve se déroule en deux parties :

a) *La première partie* consiste en la traduction écrite en français d'un texte en langue vivante étrangère (allemand, anglais, arabe moderne, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe) ou d'un texte en langue ancienne (latin ou grec), au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours.

L'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé pour les langues anciennes ; l'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour les langues modernes ; chaque candidat ne peut être muni que d'un seul dictionnaire.

Cette première partie se déroule par anticipation à l'occasion des épreuves écrites d'admissibilité, mais les points sont pris en compte pour l'admission dans le cadre de la présente épreuve de langue. Elle a une durée de 2 heures.

b) La deuxième partie consiste en la traduction orale en français d'un texte court en langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais), au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, suivie d'un entretien avec le jury dans la langue choisie. Cette langue doit être différente de celle qui a été choisie pour la première partie de l'épreuve.

L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour la préparation ; chaque candidat ne peut être muni que d'un seul dictionnaire.

Cette deuxième partie a une durée de 30 minutes, dont traduction : 10 minutes maximum, conversation avec le jury : 20 minutes minimum ; la durée de la préparation est de 30 minutes.

L'épreuve est affectée du coefficient 2, chaque partie étant notée de 0 à 10.

2. Conversation avec le jury sur une question de culture générale débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve et portant sur le programme (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont commentaire : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 5).

3. Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve et relatif à une situation professionnelle, hors contexte des bibliothèques (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont commentaire : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 4).

Article 2

Le concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, comporte les épreuves suivantes notées de 0 à 20.

Le programme de l'épreuve écrite de culture générale et de l'épreuve de conversation avec le jury sur une question de culture générale est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

I. - Epreuves d'admissibilité

1. Composition de culture générale sur un sujet élaboré à partir des questions du programme permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à analyser une question donnée et à exposer de façon claire et ordonnée une problématique (durée : 5 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

2. Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française portant sur les bibliothèques et la documentation dans la société de l'information : politiques publiques de la culture et de l'éducation ; information et communication ;

conservation et diffusion ; évolutions scientifiques et techniques ; enjeux politiques, sociaux et économiques (durée : 4 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Ces deux épreuves font l'objet d'une double correction.

II. - Epreuves d'admission

1. Epreuve orale de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais), au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, comportant la traduction d'un texte court suivie d'un entretien en français avec le jury.

L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour la préparation ; chaque candidat ne peut être muni que d'un seul dictionnaire (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont traduction : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 2).

2. Conversation avec le jury sur une question de culture générale débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve et portant sur le programme (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont commentaire 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 5).

3. Entretien avec le jury débutant par le commentaire d'un texte tiré au sort au début de l'épreuve, relatif à une situation professionnelle, et portant notamment sur les motivations professionnelles. Le jury pourra également s'appuyer sur le dossier, fourni par le candidat lors de l'inscription, pour la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle antérieure (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 40 minutes, dont commentaire : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 30 minutes minimum, coefficient 4).

Article 3

A l'issue des épreuves d'admissibilité de chaque concours, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats autorisés à subir les épreuves d'admission, sous réserve des dispositions de l'article 1er concernant la première partie de l'épreuve de langue du concours externe.

A l'issue des épreuves d'admission, le jury établit par ordre de mérite, pour chacun des deux concours, la liste des candidats proposés pour l'admission en fonction du total des points obtenus à l'ensemble des épreuves, après application des coefficients correspondants. Les ex æquo éventuels sont départagés par la meilleure des notes obtenues à l'épreuve de conversation avec le jury sur une question de culture générale, puis, le cas échéant, à l'épreuve d'entretien avec le jury sur la motivation professionnelle.

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur arrête la liste définitive d'admission de chaque concours dans l'ordre présenté par le jury.

Article 4

Le jury de chaque concours est nommé chaque année par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le jury comprend un président et un ou plusieurs vice-présidents, nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le président du jury et le ou les vice-présidents sont choisis parmi les professeurs de l'enseignement supérieur, les inspecteurs généraux des bibliothèques et les conservateurs généraux des bibliothèques. Lorsque le président du jury n'appartient pas au personnel scientifique des bibliothèques, le ou les vice-présidents ne peuvent être choisis que parmi les inspecteurs généraux des bibliothèques et les conservateurs généraux des bibliothèques.

Les membres du jury, au nombre d'au moins neuf, sont choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou détachés dans un emploi dont l'indice brut terminal est au moins doté de la hors-échelle, lettre A. La moitié au moins doit appartenir au personnel scientifique des bibliothèques.

Si le président du jury se trouve dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, un vice-président est désigné sans délai par le ministre pour le remplacer.

Le président, le vice-président et les membres du jury ne peuvent participer à plus de quatre sessions successives. A titre exceptionnel, leur mandat peut être prorogé pour une session.

Lorsque le jury se constitue en groupes d'examineurs, chaque groupe comprend deux examinateurs au moins, sans pouvoir excéder quatre examinateurs pour l'ensemble des groupes de ce jury, chaque groupe étant constitué du même nombre d'examineurs.

En fonction des options, des examinateurs spécialisés sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur pour participer, avec l'un des membres du jury, à la correction des épreuves ou à l'interrogation. Ils participent aux délibérations du jury avec voix consultative pour l'attribution des notes se rapportant aux épreuves qu'ils ont évaluées ou corrigées.

Article 5

Le présent arrêté est applicable aux concours dont la première épreuve se déroulera à compter du 1er janvier 2008. A cette date est abrogé l'arrêté du 18 février 1992 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Annexe 2



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Arrêté

fixant, au titre de l'année 2009, la composition du jury pour les concours externe et interne de recrutement de conservateurs des bibliothèques

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n°92-26 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2008 autorisant, au titre de l'année 2009, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le jury des concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, ouverts au titre de l'année 2009, est composé ainsi qu'il suit :

M. Benoît LECOQ

Inspecteur général des bibliothèques - Paris
PRESIDENT

Mme Catherine GAILLARD

Conservatrice générale
Inspectrice générale des bibliothèques - Paris
VICE-PRESIDENTE

Arrêté de jury des concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques – session 2009

Page 1 sur 10

M. Frédéric SABY	Conservateur général Service inter-établissement de coopération documentaire Université de Grenoble II et III VICE-PRESIDENT
M. Yves ALIX	Conservateur général École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques - Lyon
Mme Christine ANDRE	Conservatrice en chef Bibliothèque de l'École normale supérieure Lettres et sciences humaines - Lyon
Mme Noëlle BALLEY	Conservatrice Bibliothèque interuniversitaire Cujas - Paris
M. Jean-Louis BARRAGIOLI	Conservateur Centre technique du livre de l'enseignement supérieur Marne-la-Vallée
M. Marc-Olivier BARUCH	Professeur des Universités Écoles des Hautes études en sciences sociales - Paris
Mme Emmanuelle BEAUVILLE	Conservatrice Service commun de la documentation de l'université Sophia-Antipolis - Nice
Mme Anne-Marie BERNARD	Conservatrice générale Service commun de la documentation de l'université Victor Segalen - Bordeaux II
Mme Sophie BERNILLON	Conservatrice Bibliothèque municipale - Marseille
Mme Christine BONNEFON	Conservatrice Bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle Paris
Mme Isabelle BOUDET	Conservatrice générale Service commun de la documentation Université Paris Dauphine - Paris
M. Christian BRUSCHI	Professeur des universités Université Paul Cézanne - Aix Marseille III
M. Bertrand CALENGE	Conservateur général Bibliothèque municipale - Lyon
M. Franck CAPUTO	Conservateur en chef Bibliothèque départementale de prêt du Gard - Nîmes
M. Olivier CAUDRON	Conservateur général Service commun de la documentation Université de la Rochelle

Arrêté de jury des concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques – session 2009

M. Jean-François CHANAL	Conservateur général Ministère de la culture et de la communication, Direction du livre et de la lecture - Paris
M. Olivier CHOURROT	Conservateur en chef Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche Paris
Mme Annie COISY	Conservatrice générale Service commun de la documentation Université de Bretagne Sud - Lorient
M. Philippe COLLIERE	Inspecteur général de la ville de Paris
M. Jean-Marie COMPTE	Conservateur général Bibliothèque nationale de France
M. Jean-Arthur CREFF	Conservateur en chef Bibliothèque municipale - Mulhouse
M. Gilles DA COSTA	Directeur général des services Conseil régional de Franche-Comté - Besançon
Mme Manuela DELGADO	Conservatrice en chef Service commun de la documentation Université de La Rochelle
M. Jean-François DELMAS	Conservateur en chef Bibliothèque Inguimbertaine et des musées de Carpentras
Mme Laure DELRUE	Conservatrice Bibliothèque de l'institut universitaire de formation des maîtres du Nord-Pas-de Calais - Villeneuve d'Ascq
Mme Sylvie DEVILLE	Conservatrice en chef Service commun de la documentation Université Paul Verlaine - Metz
M. Michel DREYFUS	Professeur des universités Université Paris I - Panthéon-Sorbonne
M. Marc DUMONT	Conservateur Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier
M. Jean-Louis DURPAIRE	Inspecteur général de l'éducation nationale Ministère de l'éducation nationale
M. Régis DUTREMEE	Conservateur en chef Bibliothèque publique d'information - Paris

Arrêté de jury des concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques – session 2009

M. Gilles EBOLI	Conservateur général Bibliothèque municipale - Marseille
M. Henri FERREIRA-LOPES	Conservateur Médiathèque Pierre Bayle - Besançon
M. Jean-François FOUCAUD	Conservateur général Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier
M. Nicolas GALAUD	Conservateur en chef Bibliothèque municipale - Brest
Mme Brigitte GALTIER	Maîtresse de conférences Université de Cergy-Pontoise
Mme Hélène GROGNET	Conservatrice en chef Service commun de la documentation Université de Nantes
Mme Stéphanie GROUDIEV	Conservatrice Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche Paris
M. Pierre GUINARD	Conservateur en chef Bibliothèque municipale - Lyon
Mme Catherine HADJOPOULOU	Conservatrice en chef Université Sophia-Antipolis - Nice
Mme Esther HERANZ	Conservatrice en chef Médiathèque publique et universitaire - Valence
Mme Claudine HERVOUET	Conservatrice Bibliothèque nationale de France - Paris
M. Bernard HUCHET	Conservateur en chef Bibliothèque municipale - Caen
Mme Cécile JALLET	Conservatrice en chef Bibliothèque départementale de prêt - Périgueux
M. Claude JAMAIN	Professeur des universités Université Charles de Gaulle - Lille III
M. Jean-Louis JOUANAUD	Maître de conférences Institut universitaire de technologie Métiers du Livre Aix-en-Provence
M. Louis KLEE	Conservateur général Service commun de la documentation Université Sophia-Antipolis - Nice

Arrêté de jury des concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques – session 2009

Mme Mireille LAMOUREUX	Professeure associée Centre régional de documentation pédagogique Académie de Versailles
M. François LEBERTOIS	Conservateur Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier
Mme Corinne LEBLOND	Conservatrice en chef Service commun de la documentation Université d'Artois - Arras
Mme Estelle LEUTRAT	Maîtresse de conférences Université de Haute-Bretagne - Rennes II
Mme Suzanne LIANDRAT-GUIGUES	Professeure des Universités Université de Lille III
M. Denis LLAVORI	Conservateur en chef Médiathèque départementale du Cantal - Aurillac
M. Luc LUPONE	Conservateur Service commun de la documentation Université d'Aix-Marseille III
M. Emmanuel MARINE	Conservateur Bibliothèque municipale - Dôle
M. Yves MORET	Conservateur général Ministère de la culture et de la communication Direction du livre et de la lecture - Paris
Mme Marie-Jeanne POISSON	Conservatrice générale Bibliothèque nationale et universitaire - Strasbourg
Mme Delphine QUEREUX-SABAÏ	Conservatrice en chef Bibliothèque municipale - Reims
Mme Florence ROCHE	Conservatrice en chef Service inter-établissement de coopération documentaire Universités de Grenoble II et Grenoble III
M. Julien ROCHE	Conservateur Service commun de la documentation Université de Lille I
M. Michel ROLAND	Conservateur en chef Université Sophia-Antipolis - Nice
M. Philippe RUSSELL	Conservateur général Service inter-établissement de coopération documentaire Université de Grenoble I

Arrêté de jury des concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques - session 2009

Mme Corinne SONNIER	Conservatrice en chef Bibliothèque départementale des Vosges - Epinal
M. Didier TRAVIER	Conservateur Bibliothèque municipale - Le Mans
Mme Françoise TRUFFERT	Conservatrice en chef Service commun de la documentation Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis
M. Benoît TULEU	Conservateur en chef Médiathèque Pierre et Marie Curie - Nanterre
M. Bruno VAN DOOREN	Conservateur général Service commun de la documentation Université des sciences sociales de Toulouse I
M. Michel VIEIGNES	Professeur des universités Université de Fribourg
Mme Clothilde ZUR NEDDEN	Conservatrice École nationale supérieure des mines - Paris

Membres suppléants :

Mme Valérie ALONZO	Conservatrice Bibliothèque interuniversitaire Cujas - Paris
Mme Laurence BOITARD	Conservatrice générale Bibliothèque interuniversitaire de pharmacie - Paris
M. Pierre-Yves CACHARD	Conservateur en chef Service commun de la documentation Université du Havre
Mme Marie-Annick CAZAUX	Conservatrice en chef Service commun de la documentation Université de Pau et des pays de l'Adour
Mme Odile GRANDET	Conservatrice en chef Musée du quai Branly - Paris
M. Emmanuel JASLIER	Conservateur Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne - Paris

Arrêté de jury des concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques – session 2009

Mme Isabelle NECTOUX	Conservatrice générale Bibliothèques interuniversitaires des langues orientales Paris
M. Laurent PERRILLAT	Conservateur Service inter-établissement de coopération documentaire Université de Grenoble 1
Mme Marie-Thérèse PETIOT	Conservatrice en chef Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne - Paris

Jury langues :

Allemand :

Mme Françoise BORIE Françoise	Conservatrice en chef Service commun de la documentation Université de Rennes II
M. Laurent CASSAGNAU	Maître de conférences École normale supérieure Lettres et sciences humaines - Lyon
Mme Martina PITZ	Maîtresse de conférences Université de Lyon III
M. Gilles SOSNOWSKI	Conservateur École normale supérieure - Paris

Anglais :

M. Sébastien BOGAERT	Conservateur en chef Bibliothèque nationale de France - Paris
M. Nicolas DEBASTE	Professeur certifié Université de Paris 12 - Créteil
M. Laurent HERICHER	Conservateur en chef Bibliothèque nationale de France - Paris
M. Florent PALLUAULT	Conservateur Bibliothèque nationale de France - Paris
Mme Anne REYNES	Maîtresse de conférences Université de Provence - Aix-Marseille I
M. Yves ROTTELEUR	Professeur agrégé Institut national des sciences appliquées de Lyon

Arrêté de jury des concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques – session 2009

Mme Helen TACKWELL Professeure
Institut catholique - Paris

Arabe :

Mme Valérie CREUSOT Professeure agrégée
Lycée Lakanal - Sceaux

M. Mahmoud MELIANE Maître de conférences
Université de Lyon III

Chinois :

M. Joël BEL LASSEN Inspecteur général de chinois
Ministère de l'éducation nationale - Paris

Mme Marie LAUREILLARD Professeure des universités
Université de Lyon II

Espagnol :

M. Paulo ARQUIMBAU-AMBLAT Maître de conférences
Université Paris I - Panthéon-Sorbonne

Mme Françoise GUIGNARD Professeure agrégée
Lycée Gambetta - Arras

M. Philippe MARCEROU Conservateur en chef
Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne - Paris

M. Marcel MARTY Conservateur en chef
Université de Toulouse I

Grec :

M. Christophe CUSSET Professeur des universités
École normale supérieure
Lettres et sciences humaines - Lyon

Mme Caroline MAGDELAINE-
FOURNET Maîtresse de conférences
Université Paris IV Sorbonne

Arrêté de jury des concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques – session 2009

Italien :

M. Laurent BAGGIONI	Professeur agrégé École normale supérieure - Paris
Mme Isabella MONTERSINO	Professeure agrégée des universités Université Paris IV Sorbonne
Mme Elisa ROSSI	Maîtresse de conférences Université de Lyon II

Japonais :

Mme Fusako HALLE	Directrice de la section japonaise Lycée international - Saint Germain en Laye
M. Gérard PELOUX	Professeur agrégé Lycée Jean de la Fontaine - Paris

Latin :

Mme Catherine BREUX-DELMAS	Conservatrice Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne - Paris
Mme Marie-Claire WAILLE	Conservatrice Bibliothèque municipale - Besançon

Portugais :

M. Bernard CORNELOUP	Professeur agrégé Université Lyon II
Mme Rosa Maria FREJAVILLE	Maîtresse de conférences Université Jean Monnet - Saint-Etienne
Mme Maria Graciete BESSE	Professeure des universités Université Paris IV Sorbonne

Russe :

Mme Carole AJAM	Conservatrice Bibliothèque de documentation internationale contemporaine - Paris
Mme Françoise HOURS-RICHARD	Conservatrice en chef Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales Paris
Mme Annie LE SAUX	Conservatrice en chef École nationale supérieure des sciences de l'information et de bibliothèques - Lyon

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 AVR. 2009

Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation,

Le sous-directeur du recrutement



Philippe SANTANA

Arrêté de jury des concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques – session 2009

Page 10 sur 10



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Arrêté

Portant nomination, au titre de l'année 2009, d'examineurs spécialisés pour les concours externe et interne de recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n°92-26 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques,

Vu l'arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques,

Vu l'arrêté du 4 juillet 2008 autorisant, au titre de l'année 2009, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques,

Vu l'arrêté du 20 avril 2009 fixant, au titre de l'année 2009, la composition du jury pour les concours externe et interne de recrutement de conservateurs des bibliothèques

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté du 20 avril 2009 susvisé est, en application du dernier alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 5 octobre 2007 susvisé, complété ainsi qu'il suit :

Arrêté portant nomination, au titre de l'année 2009, d'examineurs spécialisés pour les concours externe et interne de recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Page 1 sur 3

Examineurs spécialisés de langues :

- Anglais	
Mme Ariane BRIGAUDEAU	Professeure
Mme Pascale BUSSIERE	Professeure
Mme Elisabeth DELY	Professeure
Mme Hélène HARGUINDEGUY	Professeure
- Allemand	
M. Jean-Philippe MATHIEU	Professeur
Mme Nathalie-Anne ARNAUD	Professeure
- Espagnol	
M. Emmanuel BERTRAND	Professeur
Mme Justine SEHEDIC	Professeure
- Italien	
Florence CADOT	Professeure

Arrêté portant nomination, au titre de l'année 2009, d'examineurs spécialisés pour les concours externe et interne de recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Page 2 sur 3

- Portugais

Mme Annabella SIMOES

Professeure

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 Avril 2009

Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation

Le sous-directeur du recrutement



Philippe SANTANA

Arrêté portant nomination, au titre de l'année 2009, d'examinateurs spécialisés pour les concours externe et interne de recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de
L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Page 3 sur 3

Annexe 3

PROGRAMME DE CULTURE GÉNÉRALE DES ÉPREUVES ÉCRITES DE COMPOSITION DE CULTURE GÉNÉRALE ET ORALE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

Les candidats doivent être avertis des enjeux des évolutions culturelles et scientifiques du monde contemporain et posséder des notions de base sur les grandes évolutions économiques et sociales. Une bonne connaissance des événements fondateurs de la France moderne et contemporaine, des traits essentiels de son histoire culturelle, ainsi que des faits marquants de l'histoire de l'Europe depuis la fin du 18^{ème} siècle constitue également le socle des connaissances requises. Le programme, décliné en quatre sections, sera complété par des indications bibliographiques publiées au B.O.

1 - Culture et société depuis le 19^{ème} siècle en Europe

Les grandes évolutions de la société.

Les courants littéraires, philosophiques et artistiques.

Les transformations techniques et esthétiques des moyens d'expression audiovisuels.

Notions sur les principales théories économiques.

L'évolution des sciences et des techniques.

L'éducation. École et société : les défis de l'enseignement de masse. Famille, école et société aujourd'hui. L'enseignement supérieur et la recherche.

Économie, sociologie et droit de la culture.

2 - La France dans le monde contemporain

La France dans le monde contemporain. Évolution politique, économique et sociale du monde depuis la révolution industrielle.

Équilibres géostratégiques et conflits.

Formes et développements de la démocratie dans le monde : socialisme et société. Les expériences totalitaires. Colonisation et décolonisation.

Les institutions internationales spécialisées. Les différents aspects de la mondialisation.

3 - Organisations politiques et territoriales

L'Union européenne. Les institutions. Étapes de la construction européenne : aspects institutionnels de l'Union économique et monétaire. Le fonctionnement et les processus décisionnels. Les politiques communes.

Le régime politique français. L'État La constitution. Les collectivités territoriales.

Fonction publique d'État, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière.

Statut général des fonctionnaires de l'État.

Administrations centrales et services à compétence nationale, services déconcentrés, les établissements publics. Administration et ressources des collectivités territoriales.

Politique régionale et aménagement du territoire.

La libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.

L'administration et les nouveaux types de relations avec les administrés.

4 - Thématiques spécialisées

La diffusion des connaissances.

La société de l'information. Information et communication.

Notions sur l'histoire des médias en général : histoire du livre, de la presse, de l'audiovisuel, de l'édition. Notions sur l'histoire des bibliothèques.

Histoire et actualité de la propriété intellectuelle.

Industries culturelles et technologies de l'information et de la communication.

Orientation bibliographique

Les candidats auront naturellement intérêt à relire ou à consulter certaines références qu'ils ont été amenés à utiliser durant leur cursus universitaire. Ils pourront aussi combler certaines de leurs lacunes en lisant ou consultant les manuels de base des disciplines concernées. La présente liste n'est donnée qu'à titre indicatif et ne vise nullement l'exhaustivité. Pour des recherches plus approfondies ils auront recours, le cas échéant, aux bibliographies mentionnées dans les ouvrages cités.

Collections

Un certain nombre de collections au format de poche proposent des précis denses et souvent actualisés concernant plusieurs des questions figurant au programme du concours. À titre d'exemple, on peut citer notamment la collection "Repères" (La Découverte), la collection "Points essais" (Seuil) et la collection "Points histoire" (Seuil).

Ainsi, dans la collection "Repères" (la Découverte), on citera, parmi d'autres les titres suivants :

- Benhamou Françoise, L'Économie de la culture (n° 192) ;
- Mattelart Armand, Histoire de la société de l'information (n° 312) ;
- Lévêque François, Ménière Yann, Économie de la propriété intellectuelle (n° 375) ;
- Bertrand Anne-Marie, Les Bibliothèques (n° 247) ;
- Grondeux Jérôme, Histoire des idées politiques en France au XIXème siècle (n° 243) ;
- Ruby Christian, Histoire de la philosophie (n° 95) ;
- Prochasson Christophe, Introduction à l'histoire de la France au XXème siècle (n° 285) ;
- Courty Guillaume, Devin Guillaume, La Construction européenne (n° 326) ;
- Greffe Xavier, La Décentralisation (n° 44) ;
- Rouban Luc, La Fonction publique (n° 189) ;
- Farchy Joëlle, Benhamou Françoise, Droit d'auteur et copyright (n° 486), etc.

Dans la collection "Points" (Points essais et Points histoire, Seuil), on notera parmi d'autres titres :

- Duhamel Olivier, Droit constitutionnel, Seuil, t. 1 : Le Pouvoir politique en France, 1999 ; t. 2 : Les Démocraties, 2000 ;
- Moreau-Defarges Philippe, Relations internationales, Seuil, t.1 : Questions régionales, 2003 ; t. 2, Questions mondiales, 2007 ;
- Rémond René, Introduction à l'histoire de notre temps, Seuil, t. 1 : L'Ancien Régime et la Révolution, 1974 ; t. 2 : Le XIXème siècle (1815-1914), 1974 ; t. 3 : Le XXème siècle de 1914 à nos jours. Seuil, 2002 ;
- Parinet Élisabeth, Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine : XIXème-XXème siècles, 2004 ;

- Winock Michel, *Les Voix de la liberté : les écrivains engagés au XIXème siècle*, Seuil, 2001 ;
 - Winock Michel, *Le Siècle des intellectuels*, Paris, Seuil, 1999.
- Chez le même éditeur, dans la collection “Points histoire”, les différents volumes de la “Nouvelle histoire de la France contemporaine” ainsi que la réédition des premiers volumes de “l’Histoire culturelle de la France”, dirigée par Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, pourront être utilement consultés.

Quelques ouvrages de référence

- Asselain Jean-Charles, dir. *Précis d’histoire européenne (XIXème -XXème siècle)*, Armand Colin, 1993.
- Balibar Renée, *Histoire de la littérature française*, PUF, 1993, (Que-sais-je ? n° 2601).
- Barbier Frédéric, Bertho-Lavenir Catherine, *Histoire des médias*, A.Colin, 2003.
- Benhamou Françoise, *Les dérèglements de l’exception culturelle : plaidoyer pour une perspective européenne*, Le Seuil, 2006.
- Bœuf Jean-Luc, *Les collectivités territoriales et la décentralisation*, La Documentation française, 2007.
- Braibant Guy, Stirn Bernard, *Le Droit administratif français*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Dalioz, 2002 (Collection amphi).
- Cauquelin Anne, *L’Art contemporain*, PUF, 2002 (Que sais-je ? n° 2671).
- *Éléments d’histoire des sciences*, sous la dir. de Michel Serres, Bordas, 2003.
- *Histoire culturelle de la France, tome 4, Le temps des masses*, dirigé par Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, Le Seuil, 1996 (L’Univers historique).
- Leutrat Jean-Louis, *Penser le cinéma*, Paris : Klincksieck, 2001.
- Martin Henri-Jean, *Histoire et pouvoirs de l’écrit*, Albin Michel, 1996 (L’Évolution de l’humanité).
- Rosmorduc Jean, *L’Histoire des sciences*, CNDP - Hachette, 1996.
- Verger Jacques, Charle Christophe, *Histoire des universités*, Paris, Presses universitaires de France, 2007 (Que sais-je ? n° 391).

**Annexe 4 - Epreuves écrites de langue du concours externe :
Résultats langue par langue**

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Allemand (écrit sur 10)				
Présents	13	13	4	1
Copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	5	5,00	6,81	7,00
Note mini	0,5	0,5	4,50	7,00
Note maxi	9,75	9,75	9,75	7,00

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Anglais (écrit sur 10)				
Présents	20	20	5	1
Copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	4,59	4,59	6,50	5,25
Note mini	0,50	0,50	3,00	5,25
Note maxi	9,75	9,75	9,50	5,25

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Latin (écrit sur 10)				
Présents	23	23	3	1
Copies blanches				
Moyenne	4,15	4,15	5,00	8,00
Note mini	1,00	1,00	3,50	8,00
Note maxi	7,50	7,50	6,00	8,00

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Espagnol (écrit sur 10)				
Présents	8	8	3	NA
Copies blanches	0	0	0	NA
Moyenne	5,22	5,22	8,25	NA
Note mini	3,25	3,25	7,00	NA
Note maxi	9,00	9,00	9,75	NA

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Italien (écrit sur 10)				
Présents	3	3	1	NA
Copies blanches	0	0	0	NA
Moyenne	7,00	7,00	9,00	NA
Note mini	3,25	3,25	9,00	NA
Note maxi	9,00	9,00	9,00	NA

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Russe (écrit sur 10)				
Présents	3	3	2	NA
Copies blanches	0	0	0	NA
Moyenne	5,25	5,25	5,25	NA
Note mini	3,50	3,50	3,50	NA
Note maxi	7,00	7,00	7,00	NA

	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Portugais (écrit sur 10)				
Présents	1	1	NA	1
Copies blanches	0	0	NA	0
Moyenne	8,00	8,00	NA	8
Note mini	8,00	8,00	NA	8
Note maxi	8,00	8,00	NA	8

**Annexe 5 - Epreuves orales de langue du concours externe :
Résultats langue par langue**

	Admissibles	Admis	Liste C.
Anglais (écrit sur 10)			
Présents	40	12	3
Moyenne	5,92	7	6,83
Note mini	2	4,5	5,5
Note maxi	10	9	8

	Admissibles	Admis	Liste C.
Espagnol (écrit sur 10)			
Présents	10	2	NA
Moyenne	4,6	5,25	NA
Note mini	1	5	NA
Note maxi	8	5,5	NA

	Admissibles	Admis	Liste C.
Italien (écrit sur 10)			
Présents	4	3	NA
Moyenne	6	7,33	NA
Note mini	3,75	7	NA
Note maxi	7,5	7,5	NA

	Admissibles	Admis	Liste C.
Portugais (écrit sur 10)			
Présents	1	NA	NA
Moyenne	10	NA	NA
Note mini	10	NA	NA
Note maxi	10	NA	NA

	Admissibles	Admis	Liste C.
Allemand (écrit sur 10)			
Présents	11	1	1
Moyenne	5,83	8	4,5
Note mini	3	8	4,5
Note maxi	10	8	4,5

**Annexe 6 - Epreuves orales de langue du concours interne :
Résultats langue par langue**

	Admissibles	Admis	Liste C.
Anglais			
Présents	23	6	3
Moyenne	11,52	13,5	14,33
Note mini	3	7	14
Note maxi	18	18	15

	Admissibles	Admis	Liste C.
Espagnol			
Présents	4	2	NA
Moyenne	11,25	12,5	NA
Note mini	8	8	NA
Note maxi	17	17	NA

	Admissibles	Admis	Liste C.
Italien			
Présents	1	1	NA
Moyenne	16,5	16,5	NA
Note mini	16,5	16,5	NA
Note maxi	16,5	16,5	NA

	Admissibles	Admis	Liste C.
Portugais			
Présents	1		NA
Moyenne	10	10	NA
Note mini	10	10	NA
Note maxi	10	10	NA

	Admissibles	Admis	Liste C.
Allemand			
Présents	4	1	NA
Moyenne	13,5	16	NA
Note mini	9	16	NA
Note maxi	19	16	NA

